

## Patriotes et orateurs : de la classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle

Marc André Bernier

Volume 26, numéro 3 (78), printemps 2001

Généalogies de la figure du Patriote 1837-1838

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/201560ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/201560ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0318-9201 (imprimé)

1705-933X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bernier, M. A. (2001). Patriotes et orateurs : de la classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle. *Voix et Images*, 26(3), 498–515.  
<https://doi.org/10.7202/201560ar>

Résumé de l'article

Dans les collèges québécois des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les arts du discours jouent un rôle fondamental. Depuis 1765, le Séminaire de Québec adopte un plan d'éducation qui, en reprenant le Ratio studiorum jésuite, fait de la classe de rhétorique le couronnement du cursus scolaire. Ce modèle sert d'exemple aux collèges que l'on fonde par la suite et, dans ces institutions encore jeunes, l'enseignement reste indissociable de la figure d'un professeur révérent dont l'ascendant s'exerce sur plusieurs générations de disciples. C'est ce que montre la fortune considérable que connaissent, à Québec, la Rhetorica de Joseph-Octave Plessis et, à Montréal, la Rhétorique d'Antoine-Jacques Houdet. L'étude de ces traités montre en quoi leurs leçons trouvent à s'illustrer ensuite chez deux des plus brillants orateurs de la période insurrectionnelle : Louis-Joseph Papineau et Édouard-Étienne Rodier. On s'aperçoit ainsi que la rhétorique constitue une tradition qui remonte sans cesse jusqu'au présent de chaque discours, tous les mots, toutes les notions, tous les enchaînements appris en classe venant susciter l'invention d'une parole à la fois nouvelle et rebelle.

# Patriotes et orateurs : de la classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle\*

Marc André Bernier, Université du Québec à Trois-Rivières

---

*Dans les collèges québécois des xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles, les arts du discours jouent un rôle fondamental. Depuis 1765, le Séminaire de Québec adopte un plan d'éducation qui, en reprenant le Ratio studiorum jésuite, fait de la classe de rhétorique le couronnement du cursus scolaire. Ce modèle sert d'exemple aux collèges que l'on fonde par la suite et, dans ces institutions encore jeunes, l'enseignement reste indissociable de la figure d'un professeur révérend dont l'ascendant s'exerce sur plusieurs générations de disciples. C'est ce que montre la fortune considérable que connaissent, à Québec, la Rhetorica de Joseph-Octave Plessis et, à Montréal, la Rhétorique d'Antoine-Jacques Houdet. L'étude de ces traités montre en quoi leurs leçons trouvent à s'illustrer ensuite chez deux des plus brillants orateurs de la période insurrectionnelle : Louis-Joseph Papineau et Édouard-Étienne Rodier. On s'aperçoit ainsi que la rhétorique constitue une tradition qui remonte sans cesse jusqu'au présent de chaque discours, tous les mots, toutes les notions, tous les enchaînements appris en classe venant susciter l'invention d'une parole à la fois nouvelle et rebelle.*

---

À ce mot d'éloquence, on sent au-dedans de soi je ne sais quel frémissement et quelle émotion. On pourroit croire que c'est comme l'illusion d'une âme qui se croit capable d'exercer aussi quelque empire sur les cœurs et qui, par ce mouvement intérieur, semble s'initier elle-même au plaisir de la domination<sup>1</sup>.

- 
- \* Cet article paraît dans le cadre d'un projet de recherche qui bénéficie de subventions du Fonds pour les chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) et du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), tout comme de la contribution essentielle de mes auxiliaires de recherche : Anne Bélanger (UQÀM), Kim Bertrand (UQTR), Sébastien Drouin (UQTR), Jaëlle Héroux (UQTR), Alexandre Landry (UQTR), Marie-Lise Laquerre (UQTR), Stéphanie Massé (UQTR) et Dominique Péloquin (UQTR), tous étudiants à la maîtrise ou au doctorat.
1. Joseph-Sabin Raymond, *Entretiens sur l'éloquence et la littérature*, Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe (désormais ASSH), ms. AFG 3. 11, ca. 1830, p. 2.

Lorsque meurt Louis-Joseph Papineau en 1871, Arthur Buies fait paraître un éloge funèbre où il célèbre la mémoire encore lumineuse de celui qui, « au temps des sanglantes épreuves », avait tenu le pays « tout entier dans son âme<sup>2</sup> ». Le portrait qu'il trace du « grand homme » donne à voir la figure d'un « patriote indomptable » dont tous les traits contribuent à fixer la « glorieuse image » :

Ce n'était pas seulement un grand homme qui mourait ; depuis longtemps le pays regrettait l'orateur illustre, le patriote indomptable [...]. Ce que nous pleurons, c'est le dernier représentant de la vertu publique, c'est la glorieuse image, maintenant effacée, d'un temps où il y avait encore des caractères, de la grandeur morale. [...]

Qui [...] ne l'a pas envié en le regardant passer dans les rues de Montréal, aussi ferme, la tête aussi haute, le regard aussi fier qu'il l'avait à la tribune, la bouche encore pleine de ces apostrophes brûlantes, de ces sarcasmes terribles qui en sortaient autrefois comme des éclats de tonnerre, lorsqu'il provoquait l'oppressé ? C'est donc maintenant la tombe qui s'ouvre pour le plus grand de nos hommes d'état, pour le plus éloquent de nos orateurs, pour le plus dévoué de nos patriotes<sup>3</sup>.

En réunissant dans un même tableau une évocation de la vertu publique, la fierté d'un regard ou encore l'éloquence d'une apostrophe brûlante, pareil éloge associe la grandeur morale à l'éclat de la parole, de sorte que l'image glorieuse du « plus grand de nos hommes d'état » se construit en superposant la figure du patriote et celle de l'orateur. La tribune y apparaît même comme le théâtre par excellence où est appelée à triompher la voix du patriote, et la gloire du grand homme y rayonne suivant une mise en scène commandée par un ensemble de souvenirs lettrés qui, tous, rattache ce dernier à la figure de l'orateur romain. En effet, lorsque Buies commémore le souvenir du « plus dévoué de nos patriotes », son éloge prolonge un idéal oratoire inscrit de longue date dans une tradition devenue topique et scolaire pour laquelle l'orateur romain incarne aussi bien la vertu civique que la puissance d'action du langage et son efficacité mobilisatrice. « Caton définissait l'orateur *un homme de bien qui possède l'art de parler*<sup>4</sup> », enseigne-t-on dans tous les collèges québécois des xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles. Dans le prolongement de la tradition cicéronienne, si influente dans l'enseignement et pour laquelle l'art oratoire consiste à entraîner les volontés, à séduire les cœurs et à émouvoir les sens, un maître de rhétorique tel Joseph-Sabin Raymond rappelle à son tour que

2. Arthur Buies, « Mort de Papineau », *Chroniques canadiennes*, Paris/Montréal, Éditions d'aujourd'hui/Leméac, coll. « Les introuvables québécois », 1984, p. 117.

3. *Ibid.*, p. 117-118.

4. Louis Cadieux, *Cabier de Rhétorique appartenant à Charles Pierre Huot, Étudiant au Séminaire de Nicolet sous Mr. Louis Cadieux*, Archives du Séminaire de Nicolet (désormais ASN), F115 1/1, 1809-1810, p. 54. Le passage prend appui sur une définition restée célèbre : *Orator est uir bonus dicendi peritus* (Caton, frag. 6).

l'éloquence consiste à persuader, à changer la conviction des auditeurs, à surmonter leurs répugnances, à les élever au-dessus de leurs préjugés ou de leurs passions. Son caractère est de dominer; on peut dire en général que l'éloquence n'a été grande et sublime que lorsqu'elle a rencontré des obstacles qu'il lui a fallu renverser, des passions et des volontés qu'il lui a fallu soumettre<sup>5</sup>.

On pourrait multiplier les exemples: à chaque fois, on s'apercevrait que l'éloge de Papineau par Arthur Buies ne saurait allier la célébration d'une mémoire civique à la figure du patriote qu'en exaltant une parole militante qui agit au sein d'une *Res publica* et dont tout un enseignement perptue le souvenir magnifié.

Dans un ouvrage récent consacré à la naissance du Panthéon, Jean-Claude Bonnet observait à quel point la figure du grand homme et sa mise en scène gardent, chez ses laudateurs, «un aspect d'apprentissage et d'initiations scolaires<sup>6</sup>». L'éloge où Buies célèbre la gloire de Papineau fournit un nouvel exemple de ce fait en s'inventant lui aussi à partir d'un imaginaire lettré déterminé par une tradition scolaire. Aussi doit-on présumer au moins deux autres choses à la lecture de ce texte: l'importance de la classe de rhétorique dans l'enseignement et, par delà, le rôle pédagogique éminent de cet art de dire qui, comme on le verra, a éduqué et formé les premiers orateurs québécois à l'intelligence de la parole. Déjà, dans l'importante étude qu'il consacrait à l'histoire des collèges classiques, Claude Galarneau avait relevé combien l'enseignement qu'on y dispensait nourrissait de ferveurs pour «ceux qui parlaient bien en public» et combien «tous et chacun vénéraient l'orateur», qu'il soit candidat à une élection ou membre du parlement, prédicateur, plaideur ou président d'assemblée délibérante<sup>7</sup>. On ne manque pas d'exemples pour illustrer cette faveur dont jouit la culture oratoire: le 13 août 1792, par exemple, un certain Joseph-Marie Boissonnault organise, dans la grande salle du Séminaire de Québec, des exercices publics d'éloquence auxquels assistent les élites de la capitale et qui sont de véritables cérémonies de la parole destinées à célébrer la force d'enchantement du discours<sup>8</sup>. De fait, dans les collèges québécois de la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle et du début du

5. Joseph-Sabin Raymond, *op. cit.*, p. 25. On comparera ce passage avec, par exemple, le *De oratore I*, VIII, 30-31, de Cicéron: «Certainement rien ne me semble plus beau [...] que de pouvoir, par la parole, retenir l'attention des hommes assemblés, séduire les intelligences, entraîner les volontés à son gré, en tous sens. C'est le fait de l'art par excellence [...]. Oui! qu'y a-t-il de plus admirable que de voir, en face d'une immense multitude, un homme se dresser seul [...].»

6. Jean-Claude Bonnet, *Naissance du Panthéon. Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, coll. «L'esprit de la Cité», 1998, p. 110.

7. Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, coll. «Bibliothèque canadienne française. Histoire et documents», 1978, p. 175.

8. Voir Joseph-Marie Boissonnault (1766-1834), *Exercice sur la rhétorique qui se fera dans la salle du Petit séminaire de Québec le 13 août 1792* (feuille volante conservée aux Archives du Séminaire de Québec, désormais ASQ).

xix<sup>e</sup> siècle, les arts du discours jouent un rôle d'autant plus fondamental qu'à partir de 1765, le Séminaire de Québec adopte un plan d'éducation qui, en reprenant le *Ratio studiorum* prévu par la pédagogie jésuite, fait de la classe de rhétorique le couronnement du cursus scolaire<sup>9</sup>. Après la classe de rhétorique, le Séminaire, il est vrai, offre souvent deux années de philosophie : toutefois, les élèves arrêtent pour la plupart leurs études en rhétorique et ils le font d'autant plus volontiers que l'accès aux professions libérales n'est « pas conditionné par un cours complet d'études incluant deux années de philosophie, c'est-à-dire de la Philosophie et les Sciences<sup>10</sup> ». C'est en fonction de ces usages et de l'exemple illustre offert par le Séminaire de Québec que les collèges fondés par la suite conformement leurs pratiques : le collège de Montréal (1773), celui de Nicolet (1803), puis de Saint-Hyacinthe (1811) font tous de la maîtrise de l'art de dire l'ambition par excellence de l'éducation libérale qu'ils professent. Rien n'est donc plus naturel que de voir cette ambition reprise et proclamée sans cesse, comme le montrent, par exemple, les quelques réflexions sur lesquelles s'ouvre un *Cours abrégé de rhétorique*, paru à Montréal en 1835, et dans lequel culmine toute une tradition manuscrite inaugurée en 1796 par l'enseignement du sulpicien Antoine-Jacques Houdet :

Savoir mettre la vérité dans un jour avantageux, gagner les esprits et se rendre maître des cœurs par le secours de la parole est un talent si beau, si noble et si utile dans le commerce du monde, qu'il n'est personne qui n'en sente le prix et le mérite. Ce noble talent c'est l'éloquence, qu'on peut appeler à bon droit la maîtresse des esprits et des cœurs<sup>11</sup>.

C'est cette « maîtresse des esprits et des cœurs » que l'enseignement oratoire dispensé dans les collèges québécois de l'âge classique éleva au plus haut degré de dignité pendant près d'un siècle. Ce qui, aujourd'hui, témoigne encore de ce projet et de cette ambition ne tient plus cependant qu'à un corpus formé d'une trentaine de traités destinés à l'enseignement, restés pour l'essentiel manuscrits et inédits, rédigés parfois en français et, le plus souvent, en latin. Il s'agit de textes disséminés à travers les fonds

- 
9. Voir, sur ce point, Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1760 à 1800*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1981, p. 155 : les supérieurs du Séminaire, précise Baillargeon, « se contentèrent d'adopter tel quel le plan d'éducation du collège des Jésuites ». Sur le *Ratio studiorum* jésuite, voir, entre autres, André Collinot et Francine Mazière, *L'exercice de la parole. Fragments d'une rhétorique jésuite*, Paris, Éditions des Cendres, coll. « Archives du commentaire », 1987 ; Françoise Douay-Soublin, « La rhétorique en Europe à travers son enseignement », Sylvain Auroux (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège, Mardaga, coll. « Philosophie et langage », 1992, p. 467-507.
  10. Yvan Lamonde, *La philosophie et son enseignement au Québec (1665-1920)*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec — Collection Philosophie », 1980, p. 74.
  11. Antoine-Jacques Houdet, *Cours abrégé de rhétorique, à l'usage du collège de Montréal*, Montréal, Leclere et Jones imprimeurs, 1835, p. 7. Sur le premier manuscrit attestant la tradition sur laquelle prend appui l'imprimé, voir Antoine-Jacques Houdet, *Rhétorique*, 1796, Archives du Séminaire de Montréal (désormais ASM), ms. 1796.

d'archives québécois et composés, dictés ou parfois simplement professés entre 1754 et 1835, date au delà de laquelle la copie manuscrite disparaît au profit de l'imprimé<sup>12</sup>.

Composé, dicté et professé ou, pour mieux dire, *auctore, dictata et professore*: telles sont, en effet, les mentions qui figurent d'ordinaire sur la première page de ces manuscrits. C'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle et encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la distinction entre manuscrit et imprimé n'a pas le même sens qu'aujourd'hui<sup>13</sup>. Avant-texte, brouillon, texte autographe et unique: toutes ces notions restent étrangères à la nature et à la fonction de nos traités manuscrits de rhétorique, comme le montre à l'évidence l'aspect de ces ouvrages. Reliés, calligraphiés et ornés de gravures, de tels textes s'apparentent davantage à un *in-quarto* imprimé qu'à un brouillon laborieux et autographe. Sous cette forme, le manuscrit concurrence même l'imprimé dont le coût reste généralement élevé, occupant parfois «des domaines où il règne [...] sans partage<sup>14</sup>» dans les circuits de diffusion du savoir. Dans une société d'Ancien Régime, la communication manuscrite fonctionne toujours en parallèle avec le monde de l'imprimé et, au sein de cet univers où le plomb n'a pas encore vaincu la plume, on retrouve nos traités de rhétorique destinés à l'enseignement, rédigés par des maîtres qui les dictent en classe à leurs élèves, ces derniers devenant dès lors les scripteurs de la plupart des textes aujourd'hui conservés dans les fonds d'archives. Jamais autographes, les textes appartenant au corpus québécois des traités de rhétorique se rattachent tous à cette tradition de la communication manuscrite, tradition savante et prestigieuse à laquelle les auteurs se réfèrent volontiers et qui a toujours joui d'une assez grande autonomie à l'égard de l'imprimé jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Je n'en prendrai pour seul exemple que la *Rhetorica* que Charles Chauveaux professe au Séminaire de Québec au cours de l'année scolaire 1781-1782. «*Charles Chauveaux auctore autem juxta plerosque R.P. Du Baudory*» ou, si l'on préfère, «rhétorique composée par Charles Chauveaux, mais très proche pour l'essentiel de celle du R. P. Du Baudory<sup>15</sup>»: telle est la mention qui figure dans le sous-titre de ce traité, mais telle est aussi la vitalité

- 
12. Pour une première recension de ces textes, voir Marc André Bernier et Dominique Péloquin, «Enseignement de la rhétorique au Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle: présentation bibliographique et critique», *The Canadian Journal of Rhetorical Studies/La revue canadienne d'études rhétoriques*, n° 9, septembre 1998, p. 111-140.
  13. Françoise Weil, «La diffusion en France avant 1750 d'éditions de textes dits clandestins», Olivier Bloch (dir.), *Le matérialisme du XVIII<sup>e</sup> siècle et la littérature clandestine. Actes de la table ronde des 6 et 7 juin 1980*, Paris, Vrin, 1982, p. 207.
  14. François Moureau, «La plume et le plomb», *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris/Oxford, Universitas/Voltaire Foundation, 1993, p. 6.
  15. Voir Charles Chauveaux, *Rhetorica in Seminario Quebecensi data annis 1781 et 1782. Id est a 1a die octobris usque ad 15am Auguste 1782. DD. Cha. Chauveaux auctore autem juxta plerosque R.P. Du Baudory 1781. Quebeci. M DCC. LXXXI. cum privilegio omnium doctorum*, ASQ, ms. 101.

de la tradition manuscrite, dès lors que l'on songe que le père Du Baudry, lequel fut le successeur du père Charles Porée au collège Louis-le-Grand de Paris, n'est l'auteur d'aucun traité de rhétorique imprimé. Aussi ne faut-il jamais manquer d'insister sur le fait que le traité manuscrit de rhétorique constitue davantage qu'un simple appoint aux connaissances que nous tirons, par ailleurs, des sources imprimées. Leur témoignage est même d'autant plus précieux que ces derniers échappent, comme le rappelle à juste titre François de Dainville, «aux censures préalables auxquelles étaient soumis les ouvrages imprimés», livrant ainsi «avec plus de franchise les opinions des maîtres et [...] l'enseignement effectivement donné<sup>16</sup>».

Jusqu'à ce jour, certains historiens de l'éducation n'ont pas manqué de mentionner quelques-uns de ces textes, ne serait-ce que pour souligner l'importance de la rhétorique dans l'enseignement. Pourtant, ce corpus demeure toujours une *terra incognita* qu'il reste encore à cartographier. Comme l'a déjà souligné à juste titre Pierre Albertini, les historiens de l'enseignement connaissent souvent mieux «l'évolution administrative et sociale de l'institution scolaire que l'histoire des disciplines qu'on y enseigne<sup>17</sup>». C'est pourquoi, si certains textes appartenant au corpus québécois des traités de rhétorique sont parfois mentionnés, leur étude reste souvent superficielle, quand celle-ci ne se réduit pas simplement à quelque note infrapaginale incidente<sup>18</sup>. Aussi ne doit-on pas s'étonner si de tels textes n'ont jamais fait l'objet, jusqu'à ce jour, d'une étude qui, s'inscrivant dans la mouvance actuelle du renouveau des recherches en rhétorique néolatine, s'efforcerait de montrer en quoi la culture oratoire dispensée dans les maisons d'enseignement favorisa, sans cesse, une prise de parole en nourrissant l'ensemble de la vie intellectuelle. Dans son avant-propos aux *Muses classiques*, Bernard Beugnot soulignait à quel point «la porosité des frontières» entre lettres françaises et néolatines «s'impose comme une évidence», dans le contexte d'«une culture qui était fondamentalement bilingue» pendant tout l'âge classique<sup>19</sup>. Il en va de même des pratiques discursives en émergence au Québec au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'à l'insurrection de 1837 : celles-ci s'inventent encore et

16. François de Dainville, «L'évolution de l'enseignement de la rhétorique au XVII<sup>e</sup> siècle», *XVII<sup>e</sup> siècle*, n<sup>os</sup> 80-81, Paris, 1968, p. 25.

17. Pierre Albertini, «Introduction», *L'enseignement classique à travers les exercices manuscrits des élèves, 1600-1940. Catalogue des textes de grammaire, humanités, rhétorique, latin, grec et français, conservés dans les bibliothèques publiques françaises et au Musée national de l'Éducation*, n<sup>o</sup> 5, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1986, p. 17.

18. Voir, par exemple, Jeanne D'Arc Lortie, *La poésie nationaliste au Canada français, 1606-1867*, Sainte-Foy, Les presses de l'Université Laval, coll. «Vie des Lettres québécoises», 1975, note 161, p. 133.

19. Bernard Beugnot, *Les muses classiques. Essai de bibliographie rhétorique et poétique (1610-1716)*, Paris, Klincksieck, coll. «Théorie et critique à l'âge classique», 1996, p. 11.

toujours à partir d'une tradition rhétorique qui, bien qu'indissociable de l'usage du néolatin, vient soutenir l'essor d'une prose française bientôt appelée à se faire militante et rebelle. Sur ce point, les maîtres qui professent l'art de dire et d'écrire, dans le Québec du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle, prolongent à merveille une leçon si souvent apprise à l'école des jésuites français, du moins si l'on en juge par Charles Porée, lequel insiste précisément dans son enseignement sur la nécessité d'«*accommodare ad eloquentiam Gallicam*», c'est-à-dire «d'accommoder à l'éloquence française» les principes de la rhétorique latine<sup>20</sup>.

Placée sous ce jour, l'archive rhétorique devient, me semble-t-il, l'un des principaux lieux de mémoire à partir duquel il convient de repenser les conditions dans lesquelles s'invente la prose que pratiquent les patriotes et, plus généralement, les premiers lettrés québécois. En même temps, l'étude de ces traités offre l'immense intérêt de faire envisager l'histoire de la rhétorique française et européenne au prisme du Québec, ce qui invite à un renversement des perspectives habituelles. Aux États-Unis, déjà, des études comme celles qu'ont menées des chercheurs, tel Warren Guthrie, ont fort bien montré en quoi la rhétorique, dans les universités américaines du XVIII<sup>e</sup> siècle, suit «très fidèlement l'évolution que l'on observe en Grande-Bretagne», si bien que son enseignement tend à l'Europe «un miroir grossissant» qui, en schématisant ses tendances essentielles, «les révèle au plus clair<sup>21</sup>». Il en va de même au Québec : dans les institutions encore jeunes de la «Province of Quebec», puis du Bas-Canada, l'enseignement se fixe, en effet, autour de trois grandes traditions que la multitude des textes et des influences entremêle souvent en France, mais qui, ici, sont fort bien différenciées. Au Québec, chacune de ces traditions se distingue même des autres avec d'autant plus d'évidence qu'elle est incarnée par la figure d'un professeur révérend dont l'ascendant s'exerce sur plusieurs générations d'élèves et de maîtres, lesquels reproduisent simplement, dans leurs propres cours, l'enseignement reçu. C'est d'ailleurs ce qu'observe, en mai 1790, M<sup>gr</sup> Hubert, évêque de Québec, à l'occasion d'un rapport adressé à Lord Dorchester, alors qu'il écrit que les «classes se sont soutenues par la méthode que l'on a prise de préposer aux humanités et à la rhétorique [...] de jeunes clercs qui répétaient leurs cours d'études en enseignant aux autres<sup>22</sup>».

20. Charles Porée, s.j., «*Præfatio*», *Ars rhetorices. Dictata a Reverendissimo Patre Porée, societatis Jesu. Scripta a Francisco Laplanche, Rhetorices Alumno, anno 1738*, Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 3826. (Je traduis.)

21. Françoise Douay-Soublin, *loc. cit.*, p. 471. Voir, par ailleurs, Warren Guthrie, «The Development of Rhetorical Theory in America: the Growth of Classical Tradition, 1730-1785», Lionel Crocker et Paul A. Carmack, *Readings in Rhetoric*, Springfield (Illinois), Charles C. Thomas, 1965, p. 429-455.

22. *Mémoire présenté par l'évêque de Québec au Très Honorable Lord Dorchester*, 20 mai 1790, cité par Yvan Lamonde, «L'enseignement de la philosophie au Collège de Montréal (1790-1876)», *Culture*, vol. XXXI, n<sup>o</sup> 2, juin 1970, p. 110.



Dans un tel contexte, quel parti s'offre donc au jeune maître de rhétorique qui, pour la première fois, entend former ses élèves à l'exercice d'une parole souveraine? En prolongeant l'une ou l'autre des traditions dans lesquelles s'inscrit la formation qu'il a reçue, celui-ci privilégie tantôt les auteurs français, tantôt l'autorité mieux établie des auteurs latins; il insiste tantôt sur la séduction exercée par l'emploi de figures oratoires, tantôt sur la force de l'armature logique que le syllogisme procure à l'argumentation; il favorise tantôt l'ampleur d'une longue période bien balancée, tantôt la concision propre au trait polémique et satirique; enfin, il fait chérir à ses élèves tantôt le tour ingénieux d'une conversation enjouée, tantôt l'expression pathétique, voire sublime, des passions. En somme, en répétant son cours d'études, tout jeune maître de rhétorique se trouve à rejeter certaines options, à reconduire certaines autres et à perpétuer de la sorte une tradition dont le propre consiste à engendrer une série de textes homologues appartenant tous à une même lignée. C'est pourquoi il est relativement aisé de regrouper les quelque trente traités de rhétorique québécois qui nous ont été transmis en trois tendances, voire en trois écoles distinctes. Une fois rappelé le caractère général de la première d'entre elles, j'insisterai ensuite plus longuement sur la manière dont les deux autres ont participé à l'invention de la parole rebelle qui se fait entendre sur les tribunes au cours de la période insurrectionnelle.

La première de ces tendances qu'illustre l'enseignement de la rhétorique au Québec procède de la tradition jésuite, introduite au Séminaire de Québec à l'occasion du cours qu'y professe, en 1774, Charles-François Bailly de Messein<sup>23</sup>. Proche de l'enseignement que dispensaient les jésuites au collège Louis-le-Grand de Paris, cette mouvance se rattache au versant « mondain » de la tradition oratoire classique. Celle-ci, en effet, se propose surtout de former des jeunes gens capables d'agir sur le cours des affaires publiques par la seule vertu d'un art de séduire et de plaire par la parole et par le geste<sup>24</sup>. Rattachées à l'esprit de cour et, de ce fait, appelées à disparaître dès le début du xix<sup>e</sup> siècle, ces rhétoriques mondaines héritent des fastes de la sensibilité baroque, puis rococo. Aussi sont-elles particulièrement attentives à la vocation théâtrale de l'éloquence, c'est-à-dire à la dimension sensible de la parole et du geste qui deviennent, ici, autant de lieux de rencontre entre nos idées et nos sensations. Sensible aux séductions de l'artifice oratoire, toute cette tradition

23. Charles-François Bailly de Messein, *Rhetorica in Seminario Quebecensi*, 1774, ASQ, ms. 228. Pour une étude plus détaillée du texte de cette *Rhetorica*, voir Marc André Bernier, « La conquête de l'éloquence au Québec. La *Rhetorica in Seminario Quebecensi* (1774) de Charles-François Bailly de Messein », *Voix et Images*, n° 66, printemps 1997, p. 582-598.

24. Sur cette question, voir Marc André Bernier, « Persuader et séduire : les figures de pensées dans les *rhetoricae* québécoises du xviii<sup>e</sup> siècle », *The Canadian Journal of Rhetorical Studies/La revue canadienne d'études rhétoriques*, n° 10, septembre 1999, p. 1-10.

fait du langage l'instrument d'une mise en scène. À cette fin, la parole doit se faire « ingénieuse », c'est-à-dire capable d'étonner et de surprendre par des saillies promptes et imprévues, en bref, par un foisonnement de traits et de bons mots susceptibles tantôt de séduire, tantôt de jeter le ridicule sur un interlocuteur. Ces rhétoriques appellent cette faculté *ingenium* ou « esprit ». Elles en favorisent le développement chez les élèves, comme le montre l'influence qu'elles ont exercée sur plusieurs de ces jeunes lettrés de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, qui appartiennent à ce que Bernard Andrès appelle la « génération de la Conquête<sup>25</sup> ». C'est ce dont témoigne, entre autres, une importante querelle qui, en mars 1807, éclate entre deux journaux de Québec à propos de la question du « bel esprit ». Cette polémique oppose *Le Canadien*, journal de combat dont les principaux rédacteurs sont issus de la même classe de rhétorique, au *Courrier de Québec*, lequel défend des opinions proches de celles du gouvernement colonial. En associant l'esprit aux arts de la conversation et à un sens de la repartie séduisante, *Le Canadien* fait de cette faculté le principe par excellence de l'adresse à autrui, en parfait accord sur ce point avec l'enseignement oratoire d'inspiration jésuite qu'avaient reçu ses rédacteurs au Séminaire de Québec<sup>26</sup>. *Le Courrier de Québec*, en revanche, ne voit dans la parole ingénieuse que frivolité et persiflage séditieux, si bien que tout ce qui sépare ces deux journaux trouve alors son expression la plus achevée dans une polémique à propos de l'esprit, c'est-à-dire de l'un des concepts essentiels de la culture oratoire dispensée au xviii<sup>e</sup> siècle dans les maisons d'enseignement<sup>27</sup>.

Héritière d'une culture dont le ton est celui de la société de cour et qui reste encore celle de la génération de la Conquête, cette première école n'aura guère d'influence sur la génération suivante, celle des patriotes. Pour plusieurs d'entre eux, la formation oratoire qu'ils reçoivent est plutôt tributaire d'une deuxième tendance qui, elle, se signale, dès 1768, à l'occasion du premier cours de rhétorique donné au Séminaire de Québec par François Leguerne (1725-1789), prêtre français formé au séminaire des Missions étrangères<sup>28</sup>. Enseignée et remaniée en 1770 par les soins d'Urbain

25. Voir Bernard Andrès, « La génération de la Conquête : un questionnement de l'archive », *Voix et Images*, vol. XX, n° 59, hiver 1995, p. 274-293.

26. C'est le cas, en particulier, de Louis Bourdages et de Pierre-Stanislas Bédard (1762-1829), fondateurs du journal *Le Canadien* en 1806 et qui, en 1781-1782, faisaient leur cours de rhétorique ensemble sous la direction de Charles Chauveaux, lequel professait les principes d'une « rhétorique ingénieuse » à la suite de Bailly de Messein dont il avait été le disciple. Voir la liste manuscrite des élèves figurant dans Charles Chauveaux, « Hujusce Rhetorices Candidati fuerunt tum Marianopolitanenses tum Quebecenses », *op. cit.*

27. Sur cette polémique, voir Sébastien Drouin et Dominique Péloquin (Marc André Bernier, dir.), « Une polémique sur l'*ingenium* dans la presse québécoise du début du xix<sup>e</sup> siècle : le cas du *Canadien* et du *Courrier de Québec* (mars 1807) », *The Canadian Journal of Rhetorical Studies/La revue canadienne d'études rhétoriques*, *loc. cit.*, p. 41-53.

28. François Leguerne, *Rhetorica a Domino Leguerne data in Seminario Quebecensi annis 1768 et 1769*, ASQ, ms. 103.

Boiret (décédé en 1774<sup>29</sup>), cette rhétorique est reprise en 1778 par Bernard-Claude Panet (1753-1833), lequel professe, à son tour, «la rhétorique et la philosophie au petit séminaire de 1777 à 1780, et [...] compte parmi ses élèves Joseph-Octave Plessis (1763-1825)<sup>30</sup>». En 1785, ce même Joseph-Octave Plessis<sup>31</sup> retravaille le texte de ce traité qui, sous cette forme, institue une tradition appelée à régner sans partage au Séminaire de Québec dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle pour ensuite s'y maintenir avec une belle constance jusqu'en 1832<sup>32</sup>. Plutôt conservatrice, cette tradition prolonge d'abord certaines des attitudes intellectuelles qui président à l'enseignement de la rhétorique à l'Université de Paris et qu'incarnent, au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les travaux de Balthazar Gibert<sup>33</sup>. Par exemple, lorsque François Leguerne pose à son élève la question, centrale en rhétorique, *quid est persuadere* ou, si l'on préfère, «que doit-on entendre par persuader?», voici la réponse qu'il donne: «*est voluntatem ad nutum flectere [...]. Vide Gibert in eloquentiæ regules paginâ 44*<sup>34</sup>». Chez Leguerne, cette capacité qu'a le discours de fléchir à sa guise les volontés résulte ensuite d'une argumentation fondée sur une *topique*, c'est-à-dire sur une liste de lieux logiques d'où l'on peut tirer à loisir des arguments généraux. Aussi,

ex locis oratoriis deducuntur res certæ aut probabiles seu quasi certæ et ex ipsis aliæ res minus notæ concluduntur. V.G. *ex loco qui a causa dicitur sumam hanc propositionem certissimam, causa est natura prior suo effectu, et inde concludam, ergo Deus existit ante mundi creationem*: et sic de cæteris locis<sup>35</sup>.

- 
29. Voir Urbain Boiret, *Rhetorica in Seminario Quebecensi data anno 1770. Auctore D.D. Leguerne, Professore D.D. Boiret*, ASQ, ms. 225.
30. Nive Voisine, «Panet, Bernard-Claude», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VI, Québec, PUL, 1987, p. 629. Le traité de Panet est aujourd'hui conservé aux Archives du Séminaire de Nicolet (*Rhetorica Institutio data in Seminario Quebecensi auctore D.D. Leguerne, presb. Professore D.D. B.C. Panet, subd. Quebeci anno d.m.ni. MDCCCLXXVIII*, 1778, ASN, F 191 1/1).
31. Aujourd'hui perdue, la rhétorique de Joseph-Octave Plessis ne nous est connue qu'à travers les nombreux traités manuscrits qui s'en réclament: voir, par exemple, de Pierre-Jacques Bossu, *Rhetorica reverendissimi Joseph Octavii Plessis data a D. Petro Bossu*, 1801, ASQ, ms. 978.
32. La dernière *Rbetorica* manuscrite qui soit conservée aux ASQ porte la cote ms. 128; elle est identique à celle qu'enseignait Joseph-Octave Plessis à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et fut professée par l'abbé Fréchette en 1832.
33. Balthazar Gibert est un auteur prolifique à qui l'on doit, notamment, *Jugemens des savans sur les auteurs qui ont traité de la Rhétorique, avec un précis de la doctrine de ces auteurs*, 3 vol. Paris, J. Estienne, 1713-1719, in-12; *La Rhétorique ou les règles de l'Éloquence*, Paris, C. L. Thiboust, 1730, in-12. Sur Gibert, voir, en particulier, Jean-Paul Sermain, «Le code du bon goût (1725-1750)», Marc Fumaroli (dir.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, p. 884 sq.
34. «C'est fléchir à sa guise les volontés [...]. Voir Gibert dans sa *Rbetorique ou les règles de l'éloquence*, p. 44» (je traduis); François Leguerne, *op. cit.*, p. 4.
35. «[...] tire-t-on des lieux oratoires des choses certaines, probables ou presque assurées pour conclure de celles-ci d'autres choses moins connues. Par exemple, *dans le lieu qu'on appelle le lieu de la cause, je prendrai comme prémisses cette proposition*

Depuis la renaissance aristotélicienne du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, c'est cette méthode qui présidait au protocole de la *disputatio* dans les Écoles<sup>36</sup> et, dans la confiance de Leguerne à l'égard de celle-ci, s'exprime l'une des formes essentielles de la pensée médiévale qui alimentait encore l'enseignement de la philosophie dans les universités de France et dans les collèges québécois du siècle des Lumières.

Cette méthode des lieux invite ensuite à déployer ses arguments au sein d'un raisonnement qui s'ordonne suivant l'une ou l'autre des figures du syllogisme. À l'occasion de *Préludes de rhétorique*, qu'il ajoute au traité de Leguerne et de Boiret, Bernard-Claude Panet insiste sur cette proximité entre topique et dialectique, comme le montre ce passage :

Qu'est-ce que la justesse du raisonnement ?

[Réponse]. C'est quand les propositions sont déduites les unes des autres.

Combien y-a-t-il de raisonnements ?

R. Deux principaux : le syllogisme et l'enthymème<sup>37</sup>.

Comme on sait, c'est précisément contre cette conception topique et syllogistique du raisonnement ou, pour mieux dire, contre « cette mauvaise fertilité de pensées communes<sup>38</sup>, » que la science et la philosophie nouvelles en appelleront, dès le <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, à la suite de la critique qu'avait fait de cette méthode la *Logique* de Port-Royal. Aussi voit-on Leguerne observer, dans la foulée de ce débat qui se prolonge pendant tout le <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, que « *De hōc locorum oratoriorum methodo non una est omnium recentiorum opinio quibusdam utilis quibusdam aliis inutilis videtur*<sup>39</sup> ».

Toutefois, il s'empresse d'ajouter :

Non nulli ex recentioribus nostris plus in verbis quam in rebus curiosi et quā via sibi nomen facere possint incerti, auctores antiquos solent contemnere et dum artes novis facilibusque methodis edocere profitentur. [...]

*absolument certaine : la cause précède l'effet, et de là je conclurai que Dieu existe donc avant la création du monde*; il en va de même avec les autres lieux» (je traduis); François Leguerne, *op. cit.*, p. 40.

36. Voir, sur ce point, Ernst Robert Curtius, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, vol. I, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Agora», 1986 [1956], p. 108 sq.; plus récemment, Alain de Libera, «La logique de la discussion dans l'université médiévale», *Figures et conflits rhétoriques*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1990, p. 59-81.
37. Bernard-Claude Panet, *Rhetorica Institutio data in Seminario Quebecensi auctore D.D. Leguerne, presb. Professore D.D. B.C. Panet, subd. Quebeci anno d.m.ni. MDCCLXXVIII*, *op. cit.*, p. VI.
38. Antoine Arnauld et Pierre Nicole, «Des lieux ou de la méthode de trouver des arguments. Combien cette méthode est de peu d'usage», *La logique ou l'art de penser*, 5<sup>e</sup> édition, Paris, Guillaume Desprez, 1683; Paris, Flammarion, coll. «Champs», 1970, p. 293 sq. (troisième partie, chap. XVII).
39. «À l'égard de cette méthode des lieux oratoires, les opinions des auteurs modernes sont diverses, les uns la considérant utile et les autres, inutile» (je traduis); François Leguerne, *op. cit.*, p. 36-37. Sur ce débat, voir notamment Gilles Declercq, «La rhétorique classique entre évidence et sublime», Marc Fumaroli (dir.), *op. cit.*, p. 633 sq.

Quidquid sit: locorum oratorium methodum tradidit Aristoteles in libro Topicorum et Rhetoricorum libro secundo cap. 23<sup>o</sup>: hanc docuit Cicero in Topicis, in libro 2<sup>o</sup> de oratore, in libro qui orator inscribitur n<sup>o</sup>46 et in libro de partitionibus oratoris [...]; hanc etiam et fusiùs quidem docuit Quintilianus de Institutione oratoriâ lib. 6<sup>o</sup> Eandem methodum omnes fere Rhetores celeberrimi ab Aristotele ad nostra usque tempora diligentissimè docuerunt. Tot ergo et tales viros in hâc-ce materiâ errores arguere temerarium dixerim<sup>40</sup>.

Pareille défense et illustration de la méthode des lieux oratoires joue sur l'opposition entre solidité des faits (*res*) et frivolité des mots (*verba*), pour mieux en appeler à l'autorité d'une tradition vénérable, qui sert ensuite à légitimer l'enseignement de la topique dans un cours professé en 1768 au Séminaire de Québec. À la différence de toute une mouvance pour laquelle, depuis Pascal et Bernard Lamy, les lieux ne sont que des «mots d'enflure» tout juste propres à «guinder l'esprit<sup>41</sup>», Leguerne assimile volontiers l'art de bien dire à l'art de construire des syllogismes à partir de matériaux tirés d'une topique. Du moins est-ce là ce que me semble indiquer un passage consacré au «syllogisme complexe» et où il s'écrie: «hic syllogismus, ut jam dixi, si copiosè et eleganter exponatur maximo eloquentiæ ornamento est<sup>42</sup>».

C'est cette manière d'éloquence qu'illustre à son tour l'un des continuateurs de l'enseignement de Leguerne, Joseph-Octave Plessis, aussi bien dans sa *Rhetorica* que dans les différents discours qui viennent ponctuer la longue carrière de ce brillant orateur ecclésiastique. Par exemple, dans un *Discours* prononcé en 1799 pour célébrer la victoire remportée en Méditerranée sur la France par les forces navales de Sa Majesté britannique, ce dernier n'hésite pas à établir l'essentiel de son argumentation sur des «preuves» tirées de lieux logiques. À l'occasion d'un long développement destiné à condamner la Révolution française, Plessis tire ainsi parti du lieu qui consiste à juger d'une chose d'après ses effets,

40. «Parmi les auteurs de notre temps, d'aucuns sont plus curieux de beau langage que de substance et restent incertains sur la route à suivre pour se faire un nom: aussi les voit-on mépriser les Anciens et faire profession d'enseigner les arts en recourant à des méthodes nouvelles et plus aisées [...]. Quoi qu'il en soit, Aristote nous a transmis la méthode des lieux oratoires dans ses *Topiques* et dans le livre II, chap. 23, de sa *Rhétorique*; Cicéron a enseigné celle-ci dans ses *Topiques*, dans le livre II du traité *De l'orateur*, dans l'ouvrage intitulé *l'Orateur*, chap. 46, et dans ses *Partitions oratoires* [...]; Quintilien l'enseigna dans toute son étendue dans son *Institution oratoire*, livre VI. C'est donc cette même méthode que presque tous les rhéteurs depuis Aristote jusqu'à nos jours ont enseignée avec le soin le plus scrupuleux. Il me semble qu'il serait inconsideré de dénoncer les erreurs qu'auraient commises sur cette question tant d'hommes de cette force» (je traduis); François Leguerne, *op. cit.*, p. 36.

41. Blaise Pascal, *L'esprit de la géométrie et de l'art de persuader*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèque de la Pléiade», 1954, p. 602.

42. «[...] ce syllogisme, comme je l'ai déjà dit, constitue l'un des plus grands ornements de l'éloquence s'il est développé avec élégance et dans toute son étendue» (je traduis); François Leguerne, *op. cit.*, p. 48.

comme dans ce passage où, écrit-il, «elle [la Révolution] a étonné la terre ; infecté l'air de ses vapeurs pestilentielles ; fait trembler tous les trônes et menacé de sa flamme bitumineuse toutes les églises du monde<sup>43</sup>». Les quatre membres de cette période forment à la fois une condamnation bien sentie et une phrase bien rythmée et, à ce titre, ils signalent à l'attention un second trait propre à cette tradition : le culte de la période oratoire qui inspire la pratique d'une prose ample et «nombreuse» imitée de Cicéron. Certes, l'enseignement rhétorique inauguré par Leguerne ne se souciait guère de style et de période oratoire. Tournée vers la dialectique, l'étude des lieux, la découverte des arguments et leur organisation syllogistique, cette rhétorique excluait jusqu'à l'examen de l'élocution oratoire, c'est-à-dire de la période et des figures de style. Dans ce traité, la section qui leur était consacrée n'occupait même que deux pages sur un total de 392<sup>44</sup> ! Les continuateurs de Leguerne cherchèrent rapidement à revenir sur cette exclusion et, dès 1770, Urbain Boiret ajoute une section consacrée à l'élocution, décision que maintiennent à sa suite Bernard-Claude Panet et Joseph-Octave Plessis. «Lisez attentivement Cicéron», lit-on dans les *Préludes de rhétorique* du traité de Panet,

meditez souvent les harangues de ce fameux orateur. C'est le meilleur maître pour l'art des périodes et un des meilleurs modèles que vous puissiez suivre. Nous traiterons cette matière plus au long ailleurs et nous y indiquerons les endroits où la période fait un plus bel effet<sup>45</sup>.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et pendant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on retrouve partout, au Séminaire de Québec, la trace de ce retour à Cicéron qui préside largement aux remaniements qu'effectuent Panet et Plessis. Proche des tendances qui animent l'évolution de la rhétorique en Angleterre et aux États-Unis à la même époque<sup>46</sup>, ce néocicéronianisme est, de surcroît, en parfait accord avec l'esthétique néoclassique alors en vogue dans la capitale de la colonie. Je n'évoquerai que deux exemples de ce fait. Le premier est emprunté à la peinture : il s'agit du portrait d'un certain Cyprien Tanguay, représenté avec brio par Antoine Plamondon (1804-1895) dans son costume de séminariste, le poing gauche reposant

- 
43. Joseph-Octave Plessis, *Discours à l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique dans la Méditerranée le 1 et 2 août 1798, sur la flotte française, prononcé dans l'église cathédrale de Québec*, Québec, J. Neilson, 1799 ; Québec, Dussault & Proulx, 1905, p. 11.
44. François Leguerne, «Pars quarta. De elocutione», *Rhetorica a Domino Leguerne data in Seminario Quebecensi annis 1768 et 1769, op. cit.*, p. 379-380. Encore là, Leguerne poursuit l'œuvre de Balthazar Gibert, qui blâmait volontiers les jésuites d'accorder trop d'importance aux figures du discours : voir, sur ce point, Samy Ben Messaoud, «Un professeur de d'Alembert, Balthazar Gibert», *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, avril 1998, 24, p. 165.
45. Bernard-Claude Panet, *Rhetorica Institutio data in Seminario Quebecensi auctore D.D. Leguerne, presb. Professore D.D. B.C. Panet, subd. Quebeci anno d.m.ni. MDCCCLXXVIII, op. cit.*, p. VIII.
46. Voir, sur ce point, Françoise Douay-Soublin, *loc. cit.*, p. 489-490.

sur un ouvrage de Cicéron, alors qu'il écrit de sa main droite le mot *Cicero*<sup>47</sup>. Le second exemple, beaucoup plus célèbre, est celui de la prose que pratique l'orateur par excellence de la période insurrectionnelle, Louis-Joseph Papineau. À la différence de ce que prétendent la plupart de ses biographes, c'est dès l'année 1801, à Québec et non pas à Montréal, que Papineau fut formé à la rhétorique sous la direction d'un disciple de Plessis, Pierre-Jacques Bossu (1770-1802)<sup>48</sup>. Inscrite dans le prolongement de certaines des leçons essentielles de l'enseignement qu'il reçoit, sa prose si volontiers néocicéronienne, voire «néoclassique» et déjà «académique», s'organise précisément en larges périodes imitant le mouvement et l'ampleur de la prose de l'orateur romain. Songeons, par exemple, au rythme de la phrase sur laquelle s'ouvre l'Adresse, restée fameuse, de la Confédération des Six Comtés au peuple du Canada, rédigée par Papineau à un mois de la bataille de Saint-Denis :

Quand un peuple se trouve invariablement en butte à une suite d'oppressions systématiques, malgré ses vœux exprimés, de toutes les manières reconnues par l'usage constitutionnel, par des assemblées populaires et par ses représentans en parlement après mûre délibération [*membre 1*]; quand ses gouvernans, au lieu de redresser les maux divers qu'ils ont eux-mêmes produits par leur mauvais gouvernement, ont solennellement enregistré et proclamé leur coupable détermination de saper et de renverser jusqu'aux fondations de la liberté civile [*membre 2*], il devient impérieusement du devoir du peuple de se livrer sérieusement à la considération de sa malheureuse position, — des dangers qui l'environnent, — [*membre 3*] et, par une organisation bien combinée, de faire les arrangements nécessaires pour conserver intacts leurs droits de citoyens et leur dignité d'hommes libres [*membre 4*]<sup>49</sup>.

Le large mouvement de cette phrase est caractéristique de la prose de Papineau. Tirés du lieu de la cause, les arguments se succèdent suivant le rythme ample d'une période «nombreuse» qui, elle-même, est composée de quatre membres étroitement liés entre eux et dont le sens, en restant à chaque fois suspendu, se dénoue à la fin en faveur d'une revendication éclatante des droits du citoyen.

À mille lieues, enfin, de ces rhétoriques où les arguments tirés d'une topique sont appelés à se déployer en de vastes périodes, on retrouve

47. Antoine Plamondon, *Portrait de Cyprien Tanguay (1819-1902)*, 1832, huile sur toile, 73 x 59,9 cm, Québec, Musée de la civilisation, dépôt du Séminaire de Québec, don de M<sup>sr</sup> Cyprien Tanguay, 1991.74.

48. C'est à tort, par exemple, que la notice du *Dictionnaire biographique du Canada* indique que, «ses études primaires terminées, [...] ses parents l'envoient, en 1802, continuer son cours au petit séminaire de Québec» (Fernand Ouellet, «Papineau, Louis-Joseph», *Dictionnaire biographique du Canada*, op. cit., p. 620). Sur ce point, voir la liste manuscrite des élèves en date de 1801 et figurant dans Pierre-Jacques Bossu, «Candidati Hujus-ce Rhetorices fuere», *Rhetorica reverendissimi Joseph Octavii Plessis data a D. Petro Bossu*, op. cit.

49. Louis-Joseph Papineau, «Adresse de la Confédération des Six Comtés au peuple du Canada (Adresse publique, 24 octobre 1837)», Yvan Lamonde et Claude Larin (dir.), *Un demi-siècle de combats. Interventions publiques*, Montréal, Fides, 1998, p. 496.

une troisième et dernière tendance qui, elle, en appelle plutôt à l'éloquence du cœur, voire à la simplicité qu'inspire la nature. Hostile à la pompe des amplifications oratoires conduites en style périodique, cette rhétorique de l'inspiration et du naturel est d'abord l'héritière de la sensibilité néo-augustinienne qui, depuis Port-Royal, traverse tout l'âge classique pour enfin confondre ses élans avec ceux du premier romantisme, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>. Au nom de la simplicité des mouvements du cœur, la réflexion sur la rhétorique qui s'élabore dans cette mouvance communique avec les positions que défend le Fénelon des *Dialogues sur l'éloquence* et avec ses sources antiques, qu'il s'agisse de saint Augustin ou encore du *Traité du sublime* du Pseudo-Longin. L'éloquence, s'écriait ainsi Fénelon, est étrangère à «l'affectation du bel esprit<sup>51</sup>» et tient, au contraire, à une véhémence et à une sublimité que l'on observe dans les seuls discours où la «nature [...] parle elle-même<sup>52</sup>». Avec l'irruption de cette éloquence du cœur qui se moque de l'éloquence ou, du moins, de ses détours étudiés, s'affirme dès lors une rhétorique de l'inspiration qui, à partir de la lecture du Pseudo-Longin et de saint Augustin, va sans cesse chercher à approfondir la dimension expressive et pathétique de l'élocution oratoire.

Dans les collèges français, cette sensibilité s'exprime avec insistance dans l'enseignement rhétorique que dispensent les prêtres de l'Oratoire, comme l'ont déjà montré, du reste, les travaux de Peter France<sup>53</sup>. Au Bas-Canada, l'esprit de l'Oratoire se prolonge dans l'œuvre des sulpiciens du collège de Montréal et de leurs disciples des collèges de Nicolet et de Saint-Hyacinthe, l'enseignement de la rhétorique dans ces trois institutions offrant un nouvel exemple de la manière dont se différencient, au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le destin de Québec et celui de la Montérégie<sup>54</sup>. Qu'on en juge d'après la carrière et l'enseignement d'Antoine-Jacques Houdet, prêtre sulpicien né en France en 1763, mort à

50. «Rousseau, Chateaubriand, les Romantiques chercheront à faire la synthèse» de ces questions, comme le remarque à juste titre Alain Michel dans «La grandeur et l'humilité. La Bible dans l'esthétique littéraire en France», Jean Armogathe (dir.), *Le Grand Siècle et la Bible*, Paris, Beauchesne, coll. «Bible de tous les temps», 1989, note 82, p. 454.

51. Fénelon, «Premier dialogue. Contre l'affectation du bel esprit dans les sermons. Le but de l'éloquence est d'instruire les hommes et de les rendre meilleurs: l'orateur n'atteindra pas ce but, s'il n'est désintéressé», *Dialogues sur l'éloquence*, 1718, dans *Œuvres choisies de Fénelon*, t. II, Paris, Librairie Hachette, 1879, p. 232.

52. *Ibid.*, p. 236.

53. À propos, notamment, d'un cours manuscrit du père oratorien Pasquet, voir Peter France, «La rhétorique chez les Oratoriens au XVIII<sup>e</sup> siècle», Jean Ehrard (dir.), *Le Collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris/Oxford, CNRS Éditions/Voltaire Foundation, 1993, p. 245 : «Pasquet propose essentiellement une critique des beautés, dans laquelle il faut souligner l'importance accordée au sublime, cette grande valeur du XVIII<sup>e</sup> siècle finissant, où les vieilles leçons de Boileau-Longin se trouvent renforcées par celles de Burke.»

54. C'est ce que confirment, par exemple, les traités de rhétorique manuscrits qui ont été conservés aux collèges de Montréal, de Nicolet et de Saint-Hyacinthe, et qui, pour la



Montréal en 1826, émigrant entre-temps au Canada pour fuir la Révolution. À la différence des *Rhetoricæ* que l'on professe au Séminaire de Québec, Houdet rédige en français le cours de rhétorique qu'il livre à ses élèves en 1796, et qui va nourrir, par la suite, toute une tradition pédagogique appelée à culminer avec la publication du texte manuscrit de ce cours en 1835. Inscrite dans une mouvance néo-augustinienne et en parfait accord avec l'esprit oratorien que l'on vient d'évoquer, cette *Rhétorique* en appelle moins à la maîtrise de l'artifice oratoire qu'à l'inspiration et à l'exaltation du sentiment, comme en témoignent trois aspects essentiels de ce texte que j'aimerais, pour conclure, mettre en évidence.

Premièrement, lorsque cette *Rhétorique* évoque «ce qui est requis dans la personne de l'orateur pour exciter les passions<sup>55</sup>», la première qualité que le texte retient est la sensibilité, c'est-à-dire cette «disposition naturelle du cœur à recevoir aisément les impressions diverses de la joie, de la tristesse, de la pitié». Houdet poursuit en ces termes :

Celui qui possède cette précieuse qualité ne manque jamais d'éloquence : Il exprime tout ce qu'il sent avec vivacité et avec énergie : [...] de son cœur partent ces élans pathétiques et sublimes qui ravissent les auditeurs, et qui les mettent comme hors d'eux-mêmes. Car le cœur, dit Quintilien, est le siège, le foyer de l'éloquence ; *pectus est quod disertos facit* ; et c'est de lui que viennent les grandes comme les touchantes pensées. Nous en avons la preuve dans des personnes qui, dans la douleur d'une perte récente, disent les plus belles choses du monde, uniquement par la force du sentiment [...] sans le secours de l'étude et la culture de l'esprit<sup>56</sup>.

À ces «touchantes pensées» qui «partent de ces élans pathétiques et sublimes» du cœur répond ensuite un second aspect : une théorie de la «figure touchante». Non sans originalité, cette *Rhétorique* établit l'essentiel de sa typologie des figures oratoires sur une distinction qui oppose les figures «qui piquent surtout l'attention, et celles qui touchent principalement le cœur». «Nous appellerons les unes, poursuit le texte, *figures piquantes*, et les autres, *figures touchantes*<sup>57</sup>.» Le commentaire auquel donne lieu l'étude de la première de ces «figures touchantes» résume sans doute mieux que tout autre l'esprit qui préside à cette *Rhétorique* :

L'amplification est une figure par laquelle on étend une pensée en la présentant sous différentes faces pour faire une impression plus forte et plus profonde.

plupart, se rattachent à la mouvance sulpicienne. Voir, pour Montréal, Antoine-Jacques Houdet, *Rhétorique*, 1796, ms. 1796 ; pour Nicolet : Louis Cadieux, *Rhétorique*, 1809-1810, ms. F1151/1 ; Jacques Odelin, *Pertinentis Principium Rhetoricæ Latinæ*, 1814, ms. F125/A1/1 ; Joseph Onésime Leprohon, *Épitome Rhetorices*, 1821, ms. F134 3/3 et Jean-Charles Prince, *Ars rhetorica*, 1825-1826, F138/F2/2 ; et pour Saint-Hyacinthe : François-Xavier Demers, *Préceptes de Rhétorique*, 1806, ms. ASE 14 11.13.

55. Antoine-Jacques Houdet, *Cours abrégé de rhétorique*, *op. cit.*, p. 82 sq.

56. *Ibid.*, p. 83-84.

57. *Ibid.*, p. 186.

De toutes les figures oratoires, il n'en est point qui contribue plus à l'expression des sentiments que l'amplification. Elle est regardée par les rhéteurs les plus célèbres comme l'âme de l'oraison, et Longin la place entre les moyens qui contribuent le plus au sublime du discours<sup>58</sup>.

Avec cette question du sublime du discours, le texte évoque enfin le troisième aspect de cette *Rhétorique* que j'aimerais mettre au jour. Ici, le sublime ne désigne pas la grandiloquence ou la pompe d'un discours : à la suite de Longin, Houdet appelle sublime

la vivacité, l'énergie [...] de l'expression [qui] sait répandre un caractère de sublimité sur des images, des pensées et des sentiments qui par eux-mêmes n'auroient rien de sublime. Car de même, poursuit le texte, que les idées et les sentiments les plus sublimes peuvent être rendus dans le style le plus simple, de même aussi les choses simples et communes peuvent être ennoblies par la beauté de l'expression<sup>59</sup>.

Éloquence du cœur, effusions pathétiques, figures oratoires touchantes, simplicité d'une image sublime : ce sont bien là tous les traits qui concourent à caractériser l'enseignement oratoire des sulpiciens.

Cette attitude générale ne manque pas de s'illustrer, par la suite, chez certains de leurs meilleurs élèves. À cet égard, le parcours d'Édouard-Étienne Rodier (1804-1840), brillant élève des sulpiciens, puis tribun passionné de la période insurrectionnelle, reste exemplaire à plus d'un titre. Entré au Collège de Montréal en 1812, Rodier y fait sa rhétorique en 1821 sous François Bonin, lequel dispensait un enseignement qui reprenait fidèlement celui d'Antoine-Jacques Houdet. Au sortir du collège, il opte pour la profession d'avocat, carrière où il s'illustre par son éloquence. Élu député de la circonscription de L'Assomption, il siège à la Chambre d'Assemblée de 1832 à 1838. Lié à la tendance radicale du Parti patriote, il est favorable à l'instauration d'un nouvel ordre social fondé sur la souveraineté du peuple et, en 1837, il est blessé au combat. À ce parcours répondent la véhémence et la concision énergique de son style, où se présentent tours exclamatifs et suspensions pathétiques, et qui montre à l'évidence que cette éloquence du cœur, à laquelle les sulpiciens le formèrent, eut aussi une dimension libérale et patriote. Qu'on en juge d'après la péroraison d'un discours qu'il prononce à Montréal en 1835, lors du Banquet de la Société Saint-Jean Baptiste :

Ah! Je voudrais avoir une voix assez forte, assez éloquente pour faire comprendre aux tyrans combien leur sort est pitoyable. Je voudrais leur faire comprendre combien il est doux de faire le bien du peuple, d'être honoré de sa confiance, d'être entouré de son estime. [...] Fils d'un humble et honnête plébéien, né du peuple, vivant avec le peuple, désirant mourir au milieu du peuple, [le journaliste de *La Minerve* qui rapporte ce discours note ici : *Interruption prolongée par de vifs applaudissements*] je ne puis mieux terminer

58. *Ibid.*, p. 209.

59. *Ibid.*, p. 236.

mes observations qu'en répétant : «le peuple source légitime de tout pouvoir politique»<sup>60</sup>.

On voudra bien remarquer à quel point suspensions et répétitions, exclamations et élans de la passion servent l'expression de cette exaltation plébéienne, tout comme au néocicéronianisme, voire au néoclassicisme des rhétoriques professées au Séminaire de Québec, répondait l'ample période patricienne d'un Louis-Joseph Papineau.

C'est donc en relisant de la sorte les discours des Patriotes que l'on sent peut-être le mieux en quoi les traités de rhétorique québécois du XVIII<sup>e</sup> siècle conservent la mémoire des conditions propres au surgissement d'une parole pamphlétaire. Une fois placée sous ce jour, la rhétorique que l'on a enseignée dans les collèges québécois n'apparaît plus comme un système fermé accumulant contraintes et prescriptions arbitraires, mais comme une tradition établie sur une expérience réfléchie du discours, tous les mots, toutes les notions, tous les enchaînements appris en classe venant ensuite favoriser l'éclosion d'une parole à la fois nouvelle et rebelle. Savoir dont l'ambition consiste à susciter l'invention, l'art oratoire constitue une tradition où s'entremêlent notions théoriques à méditer et exemples pratiques à surpasser, de sorte qu'en modulant sans cesse l'inflexion particulière de chaque discours, celle-ci en illumine la genèse et la lecture. De ce fait, l'éloquence de la période insurrectionnelle confère à la parole rebelle proférée sur la tribune une dimension insoupçonnée qui invite à reconsidérer la figure du patriote à la lumière d'un imaginaire savant, où cette dernière se donne le plus souvent à voir sous les traits prestigieux de l'*orator*. Patriote et orateur : la figure qui résulte de ces deux motifs entrelacés fournit, en somme, un exemple de plus de la manière dont la rhétorique représente l'un des héritages qui nous concerne le plus.

60. Édouard-Étienne Rodier, «Discours prononcé lors du Banquet de la Saint-Jean Baptiste à Montréal», *La Minerve*, 29 juin 1835.